



Transdev Villepinte
Mardi 24 octobre 2023

Gaza sous les bombes : halte au massacre du peuple palestinien !

Les Gazaouis privés depuis 75 ans de terre, et depuis le 9 octobre d'eau, d'électricité et de gaz vivent à l'heure des sirènes. Bombes au phosphore blanc, immeubles effondrés, destruction d'hôpitaux et de lieux de cultes, exodes... sont maintenant leur quotidien.

Macron espérait étouffer toute expression de solidarité à leur égard. Mais les manifestations ont quand même eu lieu, et suite à l'opiniâtre bataille menée par plusieurs collectifs de solidarité avec la Palestine et organisations du mouvement ouvrier, dont le NPA, Les tribunaux ont dû annuler les interdictions de manifester voulues par Darmanin. Dimanche 22, un rassemblement à Paris a réuni entre 15 000 et 30 000 personnes. Rendons-nous plus massivement encore aux prochains rassemblements !

Solidarité internationale

Au Caire, à Alger ou à New York, des dizaines de milliers de musulmans, chrétiens, juifs ou athées se mobilisent contre le carnage que subit le peuple palestinien. En Égypte, le dictateur Al-Sissi (décoré de la légion d'honneur par Macron), allié d'Israël et ennemi des Palestiniens qu'il assiège en refusant d'ouvrir la frontière de Rafah, a dû autoriser la première manifestation, lui qui les avait toutes interdites depuis 2013. Au cours de celle-ci les classes populaires égyptiennes ont pu exprimer leur soutien à leurs sœurs et frères palestiniens. Une même indignation a conduit des centaines de Juifs américains à occuper le Capitole à Washington et à affronter la police pour dénoncer les crimes commis en leur nom par l'État sioniste.

Qui terrorise qui ?

En France, le gouvernement ne se saisit pas seulement du conflit pour réaffirmer son soutien à son allié impérialiste dans la région ; il accentue son cours autoritaire. Les rassemblements en solidarité avec les Palestiniens sont interdits car assimilés à un soutien au Hamas. Dans le Nord, un tract de la CGT rappelant « les horreurs de l'occupation illégale » de l'État hébreu, assimilé à de l'apologie du terrorisme, a valu au secrétaire départemental de la CGT, interpellation et mise en garde à vue !

« Terrorisme » : aujourd'hui, ce mot est utilisé pour nous faire taire sur la Palestine. Mais Macron veut restreindre la liberté d'expression en général et faire taire toutes les dissidences.

La terreur est pourtant leur arme, pas la nôtre. Le gouvernement israélien invite la population de Gaza à fuir le nord d'une bande de terre de 35 kilomètres et

bombarde le sud. Et quand les impérialistes français ou américains justifient leur appui à Netanyahu au prétexte du terrorisme du Hamas (une organisation obscurantiste qui ne représente en rien les intérêts du peuple palestinien), c'est pour masquer le terrorisme d'État qu'Israël accomplit avec ses énormes moyens militaires.

Et nous ?

Face à tout cela nous, travailleurs, que pouvons-nous faire ? D'abord dénoncer collectivement ce massacre. Notre malaise individuel deviendra une force si on se regroupe, internationalement. Les Palestiniens ne peuvent compter sur aucun État capitaliste, qu'il soit du Moyen-Orient ou d'Occident. L'écrasante majorité de la population palestinienne fait partie de la classe ouvrière. Une partie sont des ouvriers, travaillant dans les usines israéliennes où ils côtoient les travailleurs juifs ou arabes israéliens, et les travailleurs immigrés venus d'Asie ou d'Afrique de l'Ouest, soumis eux aussi à l'exploitation patronale. Leur sort résonne à cette heure dans l'esprit des travailleurs d'Algérie, du Liban et de tant d'autres pays. « Les travailleurs n'ont pas de patrie », écrivaient en 1848 Marx et Engels, les auteurs du *Manifeste du parti communiste...* Et les Palestiniens moins encore que les autres. Rien ne ferait plus peur aux classes dominantes que l'union des exploités, quelles que soient leurs convictions religieuses, leur langue ou leur nationalité : seule la puissance sociale du monde du travail pourra renverser le colonialisme et l'oppression !

À notre colère d'éclater !

Lundi 16 octobre, les conducteurs de Transdev Nord Seine St Denis (Villepinte et Tremblay) ont débrayé au petit matin. Et ils avaient bien des raisons de le faire ! Outre la dégradation des conditions de travail, en l'espace de quelques semaines, c'est un troisième pneu qui a éclaté en plein pendant le service d'un conducteur. Ce danger pour la sécurité des collègues comme des voyageurs, a été favorisé par la mise à déche du secteur. À force de tirer la couverture vers soi, le patronat risque de nous amener littéralement dans le fossé, leur politique est criminelle. À nous d'aller imposer nos conditions, ne travaillons pas tant que notre sécurité n'est pas assurée, et à Transdev de payer !

La solidarité est notre arme

Lundi dernier, un délégué syndical du dépôt de Chelles était convoqué pour un entretien disciplinaire, parce qu'il aurait tenté d'intimider la direction. Mais ce sont nos directions qui tentent de nous intimider en essayant de nous sanctionner dès qu'on refuse de nous laisser marcher dessus ! Plusieurs dizaines de personnes, et notamment des collègues de divers dépôts, sont venus le soutenir en amont de sa convocation : voilà notre réponse de travailleurs aux intimidations des patrons !

Arrestation de syndicalistes : deux poids, deux mesures

Vendredi 20 octobre à six heures du matin, des policiers, dont certains étaient cagoulés, sont venus au domicile de Jean-Paul Delescaut, secrétaire départemental de la CGT du Nord. Ils étaient équipés d'un bélier au cas où il n'aurait pas ouvert assez vite. Motif de cette intervention : un tract de la veille appelant à manifester à Lille « en soutien au peuple palestinien en lutte contre l'État colonial ». Le parquet de Lille avait ouvert une enquête pour « apologie du terrorisme » à propos d'un paragraphe de ce tract disant : « Les horreurs de l'occupation illégale se sont accumulées, depuis samedi 17 octobre, elles reçoivent les réponses qu'elles ont provoquées. » On peut sans doute discuter cette formulation, mais on est tout de même très loin d'une apologie du Hamas ! Cette enquête avait été lancée à la suite d'une plainte d'une organisation qui avait elle-même appelée à manifester pour soutenir l'État d'Israël.

Jean-Paul Delescaut a été gardé à vue jusqu'à 13 heures 30, ainsi qu'une autre syndicaliste. Ils ont été libérés alors qu'une manifestation de protestation se déroulait devant le commissariat. Le parquet n'a procédé pour le moment à aucune poursuite, aucune mise en examen. Cette interpellation et cette garde à vue sont scandaleuses et témoignent d'une marche supplémentaire dans la volonté du gouvernement de criminaliser le soutien au peuple palestinien et de s'en prendre à la liberté d'expression.

Israël : la répression contre la minorité arabe s'accroît

Selon la police israélienne et différents autres témoignages, des membres de la minorité arabe d'Israël et des Palestiniens de Jérusalem-Est ont été licenciés, renvoyés de leurs universités ou interpellés pour des publications sur les

réseaux sociaux exprimant leur solidarité avec la population gazaouie. Dalal Abu Amna, une neurologue qui exerce à Haïfa, s'était rendue dans un commissariat de la ville de Nazareth pour porter plainte après avoir reçu des centaines de messages de menaces de mort en anglais et en hébreu la visant elle et sa famille. Mais sur place elle a été arrêtée et menottée pour un commentaire sur Facebook favorable aux Palestiniens. La police israélienne a expliqué dans un communiqué l'avoir interpellée pour « incitation à la violence » et « comportement susceptible de troubler l'ordre public ». La même police a annoncé avoir « appréhendé 76 individus » à Jérusalem-Est, notamment pour « soutien à des organisations terroristes » sur les réseaux sociaux. Parmi eux un avocat, un cuisinier licencié d'un restaurant israélien ou encore un imam. Des avocats ont signalé la détention d'un jeune homme pendant cinq jours pour avoir partagé des photos d'enfants gazaouis accompagnées de la mention « Mon cœur est avec vous ». Un hôpital de Petah Tekva a confirmé le licenciement d'un médecin pour un message « soutenant le terrorisme », et une enseignante arabe a été renvoyée d'une école de Tibériade selon un groupe d'avocats. « Si elle veut enseigner, qu'elle le fasse à Gaza », a déclaré le maire par intérim de la ville, Boaz Youssef. De son côté, Jaafar Farah, directeur de l'association des droits humains Mousawat (égalité), chiffre à 200 étudiants et 150 salariés le nombre de personnes arabes victimes d'un tel traitement depuis le début de la guerre.

Attal, toujours plus démagogue

Après l'agression qui a coûté la vie à un enseignant à Arras, le ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, envisage d'exclure les élèves radicalisés des établissements scolaires. Il a fièrement annoncé : « Je prendrai toutes les mesures d'exclusion qui sont nécessaires, dès lors que ça protège les personnels de l'Éducation nationale. » Il promet de travailler la question avec ses collègues de l'Intérieur et de la Justice. Aujourd'hui, les mineurs potentiellement radicalisés seraient plusieurs dizaines dans le pays. Au lendemain de cette déclaration, Layla Ben Chikh, principale de collège et membre du Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale, s'est interrogée : comment définit-on un élève radicalisé ? Qui effectue les signalements et comment sont-ils traités ensuite ? Et de rappeler que l'école reste obligatoire jusqu'à 16 ans et que leur exclusion ne résoudra pas la question de leur scolarité. Or ne pas en tenir compte serait bafouer à la fois la législation nationale et les différentes conventions internationales sur les droits de l'enfant signées par Paris. Mais de tout cela Attal n'a cure. L'important pour lui, et pour le gouvernement, est de faire le buzz après chaque fait divers sanglant, pas de résoudre les problèmes.